

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.613-1 et L.712-2,
- D.613-6, D.613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- D613-14 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires,
- D.613-38 à D.613-50 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- R.613-32 à R.613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires,

Vu l'arrêté en date du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer la Capacité en Droit,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres du jury de la Capacité en Droit, chargé de valider les enseignements en vue de la validation de la 1^{ère} année du diplôme pour l'année 2021-2022 :

- Sophie DUMAS-LAVENAC, MCF, **Présidente**
- Gaëlle HARDY, Enseignante
- Claude CRETON, Enseignant vacataire

Article 2 :

Sont nommés en tant que membres du jury de la Capacité en Droit, chargé de valider les enseignements en vue de la validation de la 2^{ème} année et de la délivrance du diplôme pour l'année 2021-2022 :

- Sophie DUMAS-LAVENAC, MCF, **Présidente**
- Gaëlle HARDY, Enseignante
- José Carlos SILVA, Enseignant vacataire
- Kevin LAMBERT, Enseignant vacataire
- Thierry TAURAN, MCF

Article 3 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 4

Le Doyen de l'UFR DEA de Metz est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein des composantes.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine



Affiché le :

24 MAI 2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

24 MAI 2022